

Paris, le 9 juillet 2013

(A NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE)

Vivendi place un emprunt obligataire de 750 millions d'euros

Vivendi a procédé aujourd'hui au placement d'un emprunt obligataire de 750 millions d'euros, d'une durée de 5 ans et 6 mois, assorti d'un coupon de 2,375 % et émis à un prix de 99,574 %, offrant ainsi un rendement de 2,46 %.

Cette opération a pour objectif de refinancer l'obligation de coupon 7,75 % émise à l'origine avec une durée de 5 ans, qui arrivera à maturité en janvier 2014. Elle permet par ailleurs de maintenir la durée moyenne de la dette de Vivendi au-delà de 4 ans.

Le placement a été réalisé auprès d'investisseurs institutionnels.

A propos de Vivendi

Vivendi est l'un des rares groupes multimédia dans le monde à être présent sur toute la chaîne de valeur numérique : il crée et édite des contenus tout en développant des réseaux qui les diffusent et des plateformes qui les distribuent.

Il regroupe plusieurs entreprises leaders dans les contenus et les médias : le numéro un français de la télévision payante (Groupe Canal+), le numéro un mondial de la musique (Universal Music Group) et le numéro un mondial des jeux vidéo (Activision Blizzard). Dans les télécommunications, il contrôle le premier opérateur alternatif en France (SFR), le premier opérateur marocain (Maroc Telecom) et le premier opérateur alternatif brésilien (GVT).

En 2012, Vivendi a réalisé un chiffre d'affaires de 29 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,55 milliards d'euros. Le groupe compte plus de 58 000 collaborateurs.

www.vivendi.com

Avertissement important

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

Les obligations seront cotées au Luxembourg.

